



AGRCQ

ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES
RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC

DU 2 AU 4 AVRIL 2014
AUBERGE LE BALUCHON

6^e COLLOQUE ANNUEL
CAHIER DU PARTICIPANT



PROGRAMMATION

MERCREDI 2 AVRIL

- 8 h 30 ACCUEIL
- 9 h 00 Mot de bienvenue et présentation de la coordonnatrice de l'AGRCQ
- 9 h 30 Les modifications de la Loi sur les pêches et ses impacts pour les MRC / Mme Geneviève Bélanger, biologiste au MPO
- 10 h 00 L'affaire «Rosa Nova» et les impacts du jugement de la Cour d'appel / M. Pascal Sarrazin, urbaniste au MDDEFP
- 10 h 45 PAUSE
- 11 h 00 Le champ de pratique de l'ingénieur / Mme Carol Khoury, ing. et M. Philippe-André Genest, ing., M. ing.
- 12 h 00 DINER À L'ÉCO CAFÉ
- 13 h 15 Principes d'hydraulique: identification de l'obstruction potentielle et gestion du risque / M. Robert Lagacé, ing., agr., Prof. titulaire, Département de SGA, Université Laval
- 14 h 00 Principes d'hydraulique: outils pour dimensionner des ponceaux et traverses agricoles / M. Robert Lagacé, ing., agr., Prof. titulaire, Département de SGA, Université Laval
- 14 h 45 PAUSE
- 15 h 00 Hydrologie forestière / M. Sylvain Jutras, ing. forestier
- 16 h 00 Le rôle hydrologique des milieux humides / M. Sylvain Jutras, ing. forestier
- 17 h 00 FIN DE LA PREMIÈRE JOURNÉE

20 h 00 SOUPER – Salle à manger

JEUDI 3 AVRIL

- 8 h 30 Revue de la jurisprudence de la dernière année et questions du public / M^e Daniel Bouchard, Associé - directeur du bureau de Québec chez Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L
- 9 h 30 **La cour en direct**
Cause: Infraction dans un cours d'eau ou fossé
MRC de la Rive Gauche c. Le Domaine boisé inc.
- 10 h 30 PAUSE
- 10 h 45 **La cour en direct**
Cause: Inondation causée par un barrage anthropique
Compagnie Impact Assurance c. MRC de la Réserve
- 12 h 00 DINER À L'ÉCO CAFÉ
- 13 h 15 AGA de l'AGRCQ
- 15 h 15 PAUSE
- 15 h 30 Échange avec les participants et les exposants
- 17 h 45 **SOUPER - Rendez-vous à la réception pour un départ en calèche pour se rendre à la cabane à sucre**
Si vous manquez le départ, une randonnée pédestre de 2 km dans la boue vous attend !!
- 22 h 30 à 24 h 30 Retour en calèche vers la réception de l'auberge



VENDREDI 4 AVRIL

- 8 h 30 La SAMBBA et les MRC, un exemple de partenariat actif / M.Sébastien Duchesne, d.g. Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA)
- 9 h 15 Les bandes tampons et la protection des cours d'eau en milieu agricole / Mme Isabelle Breune, M.Sc., Agente de transfert de connaissance et de technologie Agriculture et Agroalimentaire Canada
- 10 h 00 PAUSE
- 10 h 15 Le coût et les bénéfices de l'espace de liberté des cours d'eau / Mme Pascale Biron, Université Concordia
- 11 h 00 La création de comités de bassin versant, l'initiative de la MRC des Maskoutains / M. Patrick Bernard, MRC des Maskoutains
- 11 h 45 MOT DE CLÔTURE

MERCI À NOS COMMANDITAIRES



lavery

DROIT ► AFFAIRES

Huard
Excavation inc.



AJPG
consultants inc.
génie • eau • environnement



La SAMBBA et les MRC, un exemple de partenariat actif

M.Sébastien Duchesne, d.g. Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA)

M. Duchesne détient un baccalauréat en biologie avec spécialisation en écologie de l'Université de Sherbrooke (1998). Depuis la fin de ses études, il a été évaluateur d'impacts environnementaux pour des projets de l'ACDI au Mali, responsable d'une équipe de vulgarisateurs scientifiques lors de l'évènement « Printemps du Québec en France », puis biologiste pour différentes firmes en environnement à Montréal. Au tournant du millénaire, il a adopté la Mauricie, d'abord par le nord, en tant que responsable du volet multiresource pour la division forestière de Smurfit-Stone à La Tuque, puis comme enseignant-substitut à l'école forestière du même endroit.

Au printemps 2002, M. Duchesne a accédé au poste de directeur général de la Société d'aménagement et de mise en valeur de la Batiscan, la SAMBBA, un organisme de bassin versant. À ce titre, M. Duchesne a piloté l'évolution de la SAMBBA sachant, au fil des années, s'adapter aux aléas sociopolitiques en développant, dans une approche d'économie sociale, des offres de services adaptées à son milieu, d'abord pour le bassin versant de la rivière Batiscan puis, après le déploiement de la gestion intégrée de l'eau dans tout le Québec méridional de 2007, pour la Zone de gestion intégrée de l'eau Batiscan-Champlain.

Finalement, M. Duchesne siège, à titre de vice-président, au sein de la CRRNT de la Mauricie, du Regroupement des organismes de bassin versant du Québec (ROBVQ) et de la ZIP les deux Rives. Il est aussi présent, entre autres, au Conseil régional de l'environnement de la Mauricie et au Forum de la société civile de la CRÉ de la Mauricie.

RÉSUMÉ

Dès 2002, avec la Politique nationale de l'eau du Québec, la gouvernance de l'eau par les organismes de bassin versant (OBV) a été reconnue. En 2007, avec la crise des cyanobactéries, les OBV à la grandeur du Québec ont prouvé leur efficacité et leur savoir-faire. Avec le déploiement de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur tout le Québec méridional, ce sont maintenant 40 OBV qui travaillent ardemment à faire en sorte que notre eau soit en qualité et en quantité suffisante pour tous.

Depuis 2009, les OBV sont les organismes mandatés par le gouvernement en vertu de la « Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection ». En concertation avec les acteurs de l'eau, nous élaborons des plans directeurs de l'eau (PDE) et assurons le suivi de leur mise en œuvre. Les 40 OBV établis sur l'ensemble du Québec méridional regroupent plus de 800 acteurs de l'eau répartis équitablement entre les sphères communautaires, politiques et économiques de nos milieux. Il va sans dire que cette diversité d'intervenants dicte les façons de faire et d'être variées pour chacun de ces 40 organismes.

Ainsi, bien que les organismes de bassin versant aient un mandat commun, leurs réalités sont très différentes et les relations qu'elles entretiennent avec les instances municipales le sont tout autant. Dans l'éventail des modèles d'OBV, celui de la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA) en est un qui a su, au fil des années, s'adapter aux aléas sociopolitiques en développant, dans une approche d'économie sociale, des offres de services adaptées à son milieu.

En effet, la SAMBBA et les principales MRC et villes de la Zone de gestion intégrée de l'Eau Batiscan-Champlain ont bâti, ensemble, des partenariats visant la complémentarité de leurs expertises, dans le respect de leurs champs de compétences. Cette complicité se matérialise par le biais de collaborations et d'ententes de services qui consolident ces relations dynamiques et profitables pour tous. Des exemples concrets et reproductibles de ces partenariats seront présentés.





lavery
DROIT ► AFFAIRES

